

Demande d'annulation d'inscription et / ou de remboursement des droits universitaires

(à retourner complétée à votre gestionnaire de scolarité)

Année universitaire 20.. / 20..

!!! ATTENTION !!!

- ☛ Si vous êtes boursier et que vous annulez votre inscription, avertissez le CROUS le plus tôt possible afin d'interrompre le versement de votre bourse
- ☛ Pour toute demande de réorientation externe ou de transfert, merci de vous rapprocher de votre gestionnaire de scolarité afin de remplir le formulaire adéquat.
- ☛ La demande de remboursement de la Cotisation vie étudiante et de Campus (CVEC) s'effectue parallèlement sur le site messervices.etudiant.gouv.fr
- ☛ Pour les annulations, les frais de gestion (23€) ne sont pas remboursables
- ☛ Pour prétendre à un remboursement, l'intégralité des droits universitaires doit avoir été perçue par l'université
- ☛ Tout dossier incomplet, hors délai ou d'une année universitaire antérieure à l'année en cours ne sera pas traité.

N° d'étudiant : / / / / / / / / **Date de rentrée de votre formation : / / / 2020**
 Nom Prénom :
 Adresse :
 Code postal : / / / / Ville :
 ☎ Courriel :
 Diplôme préparé et discipline :
 Composante :

Annulation d'inscription Oui Non (Boursiers, Alternants ou autres cas exonérants)

Motif de la demande d'annulation (à remplir par l'étudiant)

Inscription dans un autre établissement public
 Joindre obligatoirement un certificat de scolarité de l'établissement d'accueil

Autre situation – précisez :
 Joindre impérativement un justificatif ou une lettre argumentant votre demande d'annulation

J'ai été informé.e que l'annulation :

✓ Supprime tous les droits afférents aux services de l'université
 ✓ Ne donne pas automatiquement lieu au remboursement des droits de scolarité
 ✓ Est subordonnée à la restitution de ma carte d'étudiant.e
 ✓ Nécessite que ma situation soit à jour auprès de la Bibliothèque Universitaire

Signature de l'étudiant :

Je demande le remboursement des droits de scolarité. Non Oui (compléter le verso)

Nom du titulaire du compte sur lequel sera effectué le remboursement :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de remboursement et des pièces à fournir
 Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués

Signature de l'étudiant :

Fait à :
 Le :

Date de réception du dossier par le/la gestionnaire :

Demande de remboursement ou d'exonération des droits universitaires

Merci de cocher **impérativement** la catégorie correspondante

Catégorie	Pièces à fournir	Précisions sur la procédure	Montant à rembourser	Date butoir
<input type="checkbox"/> Boursier sur critères sociaux ou Boursier du gouvernement Français	<ul style="list-style-type: none"> • Notification de bourse • Un RIB au nom du titulaire du compte à rembourser • La preuve de débit de votre compte bancaire 	Vous devez joindre la copie recto-verso de votre notification définitive de bourse.	Remboursement des droits universitaires	15/05/N+1
<input type="checkbox"/> Alternant	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat d'apprentissage / professionnalisation • Un RIB au nom du titulaire du compte à rembourser • La preuve de débit de votre compte bancaire 		Remboursement des droits universitaires	05/01/N+1
<input type="checkbox"/> Doctorant en 3^{ème} année	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de soutenance • Un RIB au nom du titulaire du compte à rembourser • La preuve de débit de votre compte bancaire 	Vous serez exonérés des droits de scolarité si vous soutenez votre thèse avant le 31 Décembre de l'année universitaire en cours	Exonération des droits de scolarité.	Soutenance au plus tard le 31/12/N
<input type="checkbox"/> Habilitation à Diriger des Recherches	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche de paie récente • Attestation de soutenance • Un RIB au nom du titulaire du compte à rembourser • La preuve de débit de votre compte bancaire 	Les droits universitaires vous seront remboursés si vous êtes personnel de l'UVSQ et que vous soutenez avant le 15 mai de l'année universitaire (date limite de dépôt des dossiers). Cette gratuité d'inscription n'est valable qu'une seule fois	Remboursement des droits de scolarité.	15/05/N+1
<input type="checkbox"/> Personnel (Hors doctorant) et enfant du personnel de l'UVSQ	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche de paie récente • Notification de bourse • Un RIB au nom du titulaire du compte à rembourser • La preuve de débit de votre compte bancaire 	Les droits universitaires vous seront remboursés si votre INM est inférieur ou égal à 514	Remboursement des droits universitaires.	15/05/N+1
<input type="checkbox"/> Annulation d'inscription à l'UVSQ N.B : les formations paramédicales, les D.U et les D.I.U n'ouvrent droit à <u>aucun remboursement</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Une lettre argumentant votre demande • Un RIB au nom du titulaire du compte à rembourser • La preuve de débit de votre compte bancaire 	Quel que soit le diplôme national préparé	Remboursement des droits universitaires (hors frais de gestion).	Date de la rentrée de votre formation
			Remboursement partiel (droits de scolarité uniquement)	Jusqu'à 15 jours après la rentrée de votre formation
<input type="checkbox"/> Annulation d'inscription à l'UVSQ pour refus de visa	<ul style="list-style-type: none"> • Notification du refus de visa • Un RIB au nom du titulaire du compte à rembourser • La preuve de débit de votre compte bancaire 		Remboursement des droits universitaires	
<input type="checkbox"/> Pour difficultés financières inattendues et exceptionnelles.	Prendre rendez-vous avec l'assistante sociale du Crous de Versailles (Françoise Bouchain - 01 69 15 70 64).	Commission d'exonération et de remboursement sur critères sociaux.	Pas de remboursement s'il s'agit de votre 1 ^{ère} inscription à l'UVSQ.	15/03/N+1
<input type="checkbox"/> Pour événement médical incapacitant et imprévu	Prendre rendez-vous avec le SSU de votre campus.	Commission d'exonération sur critères médicaux. Pas de remboursement si l'étudiant a pu suivre la moitié de ses enseignements	Aucun remboursement. Possible exonération de l'année N+1 en cas de réinscription à l'UVSQ si avis favorable de la commission	Exonération au 1 ^{er} semestre N+1

Date de réception du dossier par le/la gestionnaire :

Partie réservée à l'administration

COMPOSANTE :

Carte éditée : Oui Non

Carte restituée : Oui Non

SERVICE GESTION DES ETUDES

N° de Dossier :

Bibliothèque Universitaire :

Situation à jour

Ref. du mail de blocage de la DBIST :

Situation comptable :

Espèces

CB

CB x 3

Chèque

Virement

Preuve de débit transmise : Oui Non

Si non, demande de vérification agence comptable le : __ __ / __ __ / __ __

Paiement OK Incident de paiement

Relance de paiement le : __ __ / __ __ / __ __

Avis de la demande de remboursement

Favorable

Montant à rembourser :

Défavorable

Motif :

.....

Transmission du dossier à l'agence comptable le : __ __ / __ __ / __ __

Avis de la demande de remboursement après passage de la commission sociale

Favorable

Montant à rembourser :

Défavorable

Transmission du dossier à l'agence comptable le : __ __ / __ __ / __ __

Pour le Président et par délégation, décision de la Directrice des Etudes, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle Danielle ARNOLD

Date : __ __ / __ __ / __ __

Signature :

Date de réception du dossier par le/la gestionnaire :